

# La fabrique du droit : Le Droit de l'Union Européenne

## La naissance d'une directive

A partir des 2 extraits d'article ci-dessous,

1. retrouvez la chronologie d'élaboration de cette directive. Vous ferez apparaître, les institutions concernées.
2. Qui détient l'initiative législative ?
3. Qui vote le texte final ?
4. La séparation des pouvoirs vous semble-t-elle respectée ?

*Pour aller plus loin, vous pouvez consulter les ressources complémentaires*

### **l'Humanité**

mercredi 8 décembre 2021 1276 mots, p. 4

## **La cause des travailleurs de plateforme progresse à Bruxelles**

*Pierric Marissal, Marie Toulgoat et Gaël De Santis*

**Après la lutte des ubérisés, l'exécutif européen doit présenter un projet de directive qui considère ces travailleurs dits indépendants comme des salariés et non des autoentrepreneurs. Un camouflet pour Emmanuel Macron.**

La Commission européenne devrait, ce mercredi, proposer un texte historique. Elle présente un projet de directive portant sur l'amélioration des conditions des travailleurs de plateforme. Ce texte devrait instaurer la présomption de salariat, au profit de ceux que les applications Internet assignent au statut de faux indépendants.

[...]

Le 27 octobre dernier, des dizaines de travailleurs venus du monde entier se sont donné rendez-vous à Bruxelles, à l'occasion d'un forum transnational des alternatives à l'ubérisation, organisé par le groupe parlementaire la Gauche. En amont de la proposition de la Commission, ces derniers ont dressé un état des lieux de leur situation et ont aiguisé leurs armes revendicatives

[...]

« La proposition de la Commission est le résultat d'un rapport de forces », souligne Leïla Chaïbi, à l'origine, en 2020, d'une proposition de directive et qui avait travaillé à un rapport d'initiative législative du Parlement, adopté en septembre 2021, prévoyant une telle présomption de salariat.

## La Commission européenne veut salarier les chauffeurs et livreurs d'Uber, Deliveroo...

Une proposition de directive a été déposée contre les « faux indépendants ».

Par [Benjamin Terrasson](#) - [@BenTerrasson](#)

Publié le 10 décembre 2021 à 16h09

[...]

Problème, une fois la proposition publiée par la Commission, c'est au Parlement et au Conseil, qui réunit les chefs d'États et de gouvernement de l'Union européenne, de discuter la directive pour lui donner sa forme finale. En tant que président du Conseil, la France et donc Emmanuel Macron est en charge d'y faire avancer les dossiers. La directive de la Commission pourrait ne pas apparaître à l'ordre du jour dudit Conseil durant les six mois de mandat ou être retricoté sous l'égide de l'hexagone. Le président français, en pleine campagne électorale pour un second mandat, pourrait à l'inverse se servir de la directive comme une démonstration de sa fibre sociale, plutôt discrète jusqu'à présent.

### Ressources complémentaires :

La Commission européenne	
Le Parlement européen	
Le Conseil de l'Union européenne	
Le Conseil européen	